

Cadre supérieur de santé

Valeur du point d'indice

4,6302 €



SITUATION ACTUELLE Cadres supérieurs de santé Grille actuelle				SITUATION FUTURE								
				Cadres supérieurs de santé nouvelle grille (6 ^{ème} grade)								
							Juillet 2012			Juillet 2015		
Echelon / durée	Temps de carrière	Indice Majoré		Echelon / durée	Temps de carrière	Indice Majoré	Gain	Indice Majoré	Gain	Cumul gains		
				7 (-)	31 ans	672	3 111,49 €	138 €	734	3 398,57 €	287 €	425 €
6 (-)	29 ans	642	2 972,59 €	6 (3 ans)	28 ans	657	3 042,04 €	69 €	698	3 231,88 €	189 €	258 €
5 (3 ans)	26 ans	621	2 875,35 €	5 (3 ans)	25 ans	635	2 940,18 €	65 €	662	3 065,19 €	125 €	190 €
4 (3 ans)	23 ans	581	2 690,15 €	4 (3 ans)	22 ans	602	2 787,38 €	97 €	630	2 917,03 €	129 €	226 €
3 (3 ans)	20 ans	566	2 620,69 €	3 (3 ans)	19 ans	582	2 694,78 €	74 €	598	2 768,86 €	74 €	148 €
2 (3 ans)	17 ans	544	2 518,83 €	2 (2 ans)	17 ans	557	2 579,02 €	60 €	572	2 648,47 €	69 €	129 €
1 (2 ans)	15 ans	524	2 426,22 €	1 (2 ans)	15 ans	537	2 486,42 €	60 €	550	2 546,61 €	60 €	120 €

Les temps de carrière moyen sont basés sur un déroulé de carrière-type construite selon le modèle suivant :

- 3 ans de carrière comme IDE + 1 an de formation cadre + 10 ans de carrière comme Cadre... soit 15 années

Droit d'option

Ouvert à partir de Juillet 2012

Choix 6 mois avant

Soit rester dans l'actuelle grille et conserver les avantages de la catégorie active = départ en retraite à **55 ans** *

Soit intégrer la nouvelle grille et la catégorie sédentaire = départ en retraite à 60 ans *

Le droit d'option sera clos à la date d'entrée en vigueur du reclassement.

A compter de 2013, il n'y aura plus de recrutement dans le corps actuel de cadre de santé.

* Attention le projet de Loi de réforme des retraites prévoit le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à la retraite de 2 ans . Ce relèvement se fera à raison d'un quadrimestre par an. Sous réserve du vote de ce projet , l'ouverture des droits à la retraite interviendrait à 57 ans pour les catégorie active et 62 ans pour les catégorie sédentaire.

Mme BACHELOT annonce des gains annuels de 3421€ en début de carrière et 4996 € en fin de carrière pour les Cadres de Santé et Cadres Supérieurs de Santé

Pour la fin de carrière des Cadres Supérieurs, cela pourrait être vrai après plus de 30 ans de carrière

Indice 734 - 642 = 92 points x 4,60 (valeur du point) = 423,20 € / mois

Soit par an 423,2 x 12 = 5078,40 €

Mme BACHELOT semble avoir soigné les Cadres Supérieures, mais en retour elle exige la performance, laquelle sera évaluée chaque année lors de l'entretien professionnel.

La performance influencera directement le niveau de la prime dite de fonction et de résultat (PFR). Cette PFR remplacera le régime indemnitaire actuellement en vigueur...

Le salaire au mérite est en marche...il devrait être étendu à toutes les catégorie A